

**DECISION PORTANT SUR LE CLASSEMENT SANS SUITE
DU CONTRAT DE FOURNITURE DE BOISSONS PF 24034-
POUR MOTIF D'INFRUCTUOSITE**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu le code de la commande publique et en particulier aux articles R 2124-2 1° et R 2185-2 ;

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous la forme d'une procédure adaptée selon la configuration d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de boissons – PF 24034, et que cette procédure de mise en concurrence a été publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, et sur la plateforme de dématérialisation achat public,

Vu les propositions techniques et financières reçues des sociétés suivantes : LE FOURGON – CORA LENS 2 ;

Considérant qu'après analyse de celles-ci, elles ont été jugées irrégulières en raison d'une absence de complétude de leur bordereau de prix unitaire, supérieure à 10% (contraire au règlement de consultation, en son article 3.4) ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le classement sans suite du contrat portant sur la fourniture de boissons PF 24034, pour motif d'infructuosité en raison d'offres irrégulières. Cette consultation sera relancée prochainement.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le

Pour Le Maire

L'adjoint

Pierre MAZURE

